

La vie en société fait appel au vivre ensemble  
en intergénérationnel et à un changement  
de mentalité de la part de tous.

**N'hésitez pas à nous faire part  
de vos difficultés  
et de vos expériences positives.**

*Le CDCA est une instance de concertation,  
d'information, de dialogue. Il assure la participation  
des retraités, des personnes âgées, des personnes  
en situation de handicap et des proches aidants à  
l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques  
publiques du Département : prévention, autonomie,  
aides humaines, habitat, lien et vie sociale, bien-  
être psychologique des usagers, des familles et de  
leurs proches aidants.*



**48, Esplanade Jacques-Baudot  
CO 90019  
54035 Nancy Cedex  
cdca@departement54.fr  
03 83 94 58 86  
www.meurthe-et-moselle.fr**

L'IMPRIMERIE\* PAO CD54 Dircom Y. Husson - Photo : Hallpoint-Stock.adobe.com - Imprimerie conseil départemental 54 - Septembre 2017



## **LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT**

**CHANGEONS NOS COMPORTEMENTS !**



Retraités,  
personnes âgées,  
avec la loi  
d'Adaptation  
de la Société au  
Vieillesse (ASV)  
du 28/12/2015,  
être citoyen  
à part entière,  
c'est possible.

Reconnaître les personnes retraitées et âgées, c'est d'abord ne pas penser à leur place mais leur permettre de prendre toute leur place dans notre société. Ce défi ne pourra être tenu que si chacun décide de changer de comportement.

#### ► LES PROFESSIONNELS

Ils doivent permettre aux personnes retraitées et âgées d'exercer pleinement leur citoyenneté. Accompagner les personnes retraitées et âgées, c'est les reconnaître en tant que personnes en capacité de penser, de comprendre et d'être acteur de leur vie et de leur santé.

#### ► LES DÉCIDEURS

Ce sont des acteurs institutionnels (conseil départemental, communes...) ou des structures exerçant des responsabilités locales ou nationales, telle que l'Agence Régionale de la Santé (ARS), qui décident dans leurs domaines de compétences. Pour ce faire, ils doivent être à l'écoute des seniors et prendre en compte leurs besoins. En Meurthe-et-Moselle, vos représentants au CDCA sont en lien déjà depuis 10 ans avec les professionnels et les décideurs, ce qui a permis de nombreuses avancées.

#### ► LES PERSONNES RETRAITÉES

Accepter le vieillissement, réfléchir aux conséquences que cela entraîne et faire en sorte de ne pas perdre son autonomie, aménager son environnement, privilégier les liens sociaux et donc ne pas s'isoler, sont autant de questions qui se posent aux personnes.

Échanger et réfléchir avec elles, leur famille lorsque c'est possible ou avec des proches, avec les professionnels des services médico-sociaux, les décideurs locaux.

**Pour le CDCA, réfléchir, anticiper, construire son avenir, est donc essentiel.**

### LE CDCA, UNE INSTANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Depuis le 7 avril 2017, date de sa mise en place, le CDCA a été associé à l'élaboration du schéma départemental de l'autonomie, voté à l'unanimité par les conseillers départementaux le 26 juin 2017.

Le schéma s'organise autour de 4 axes de travail.

**Le CDCA, dans un premier temps, a choisi d'agir sur 3 thématiques.**

#### ► Le respect du droit des usagers

- Faire vivre le droit des usagers, des aidants et de leurs représentants, les associer à la construction d'une réponse adaptée à chacun.
- Recourir à la désignation d'une personne de confiance et rédiger des directives anticipées\* afin que la volonté des personnes soit respectée quel que soit leur état physique ou mental. C'est une pratique à développer.

**Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, contactez les services territoriaux Personnes âgées Personnes handicapées du Département qui vous orienteront vers des personnes qualifiées.**

#### ► L'habitat et la silver économie

Vivre et mourir à domicile implique de :

- aménager son habitat avec des services adaptés pour y rester le plus longtemps possible.
- trouver un logement au cœur des lieux de vie, à proximité des commerces, loisirs et services médicaux.
- bénéficier d'une offre d'habitat regroupé ou collectif avec des services sanitaires et sociaux adaptés ou des lieux d'hébergement, avec un reste à charge financier accessible pour la personne et/ou ses proches.

**La domotique et les objets connectés peuvent aider, à condition de respecter la personne humaine et son intégrité. Pour le CDCA, c'est une priorité.**

#### ► La lutte contre l'isolement

Les réponses contre l'isolement passent par la relation humaine au quotidien, la possibilité de bénéficier de transports pour faire ses courses, se rendre chez son médecin, ou chez un professionnel de santé, pouvoir accéder à la vie en société, aux sports et aux loisirs...

Répondre aux besoins des personnes et des aidants, c'est obtenir le financement de l'accompagnement de la perte d'autonomie à domicile comme en établissement, c'est ce à quoi s'emploie également le CDCA.

\* Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée directives anticipées pour préciser ses souhaits concernant sa fin de vie.